



Ordre Culinaire International

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901
Inscrite à la sous-préfecture du Raincy sous le n° W932001947

Siège social : 11, rue Jacques Brel – 93330 NEUILLY-SUR-MARNE
Tél. : 0033 (0)6.07.37.01.15. – Fax : 0033 (0)1.49.44.06.92.
Courriel : contact@ordreculinaire.com Site Internet : www.ordreculinaire.com

DEMANDE D'ADHÉSION ANNUELLE

Nom :

Prénoms :

Né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

Société :

Fonction :

Adresse professionnelle :

.....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Télécopie : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

C
O
N
J
O
I
N
T

Nom : Prénoms :

Né(e) le |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| à :

Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

Fonction :

Désire adhérer à l'association "O.C.I." en qualité de ⁽¹⁾ :

- Membre actif** - cotisation annuelle 70,00 € (étranger : 100,00 €)
- Membre sympathisant** - cotisation annuelle à partir de 70,00 € (étranger : 100,00 €)
- Cotisation couplée** (avec conjoint) annuelle 110,00€ (étranger : 160,00 €)
- Membre stagiaire, Apprenti**
réservé aux jeunes en formation, cotisation annuelle 30,00 € (étranger : 60,00 €)
- Membre bienfaiteur** - cotisation annuelle 500,00 € ou + (étranger : 700,00 € ou +)
- Membre retraité ou + de 65 ans**
cotisation annuelle minimum 40,00 € (étranger : minimum 70,00 €)

⁽¹⁾ cocher la case souhaitée

TSVP...

Je joins obligatoirement à mon dossier de candidature :

- une lettre de motivation
- mon curriculum-vitae complet
- une photo d'identité ou en tenue professionnelle
- un chèque d'un montant de : € en règlement de ma cotisation annuelle

Je suis présenté(e) par deux membres de "O.C.I.» :

1^{er} parrain :

Prénom :

Nom :

Fonction à l'OCI :

Signature

2^e parrain :

Prénom :

Nom :

Fonction à l'OCI :

Signature

J'accepte d'être intégré(e) dans l'annuaire de l'OCI avec CV sur le site Internet.

Je m'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association, ainsi que de faire part dans les meilleurs délais de tout changement concernant ma vie professionnelle.

Tout dossier incomplet sera refusé automatiquement.

Fait à :

Le |_|_|_|_| 20 |_|_|_|

Signature

L'admission des membres est prononcée par le bureau lequel, en cas de refus, n'a pas à faire connaître le motif de sa décision. En cas de refus, votre dossier vous sera retourné.

L'adhésion comprend un diplôme de membre numéroté et millésimé qui sera remis officiellement lors du banquet en plein air annuel de l'association au mois de Juin ou lors des réunions des délégations. Toutefois, en cas d'absence, il vous est possible de l'obtenir en contrepartie de 15 € (frais d'envoi).

Adhésion annuelle du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Dossier à retourner au siège :

Ordre Culinaire International
11, rue Jacques Brel
93330 NEUILLY-SUR-MARNE